

Département
du Nord
Arrondissement
de Lille
Commune
d'**AUBERS**

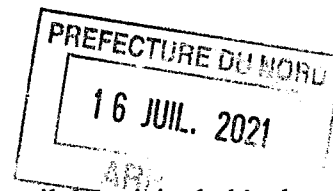
59249



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 29

Objet : avis du Conseil Municipal
sur les projets de modification
des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille.

4 Retour le 19 JUL. 2021



L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain LECLERCQ, Maire.

Etaient présents : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Philippe WAYMEL, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Brigitte LECLERCQ, Patrick COUSTENOBLE, Stéphane ACHTE, Stéphanie LESCROART, Julien MARTEL, Antoine LECLERCQ, Murièle WALLART-DUFLOS, Francis VANLERBERGHE.

Absents excusés : Danielle DE VRIEZE (pouvoir à Patrick COUSTENOBLE), Anita WARHEM (pouvoir à Brigitte LECLERCQ), Marie-Line BRIEF, Isabelle DISSAUX (pouvoir à Alain LECLERCQ), Jérôme BOURG (pouvoir à Antoine LECLERCQ).

Secrétaire de séance : Stéphane ACHTE.

Date de convocation et d'affichage de l'avis de réunion : 30 juin 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

I. Présentation des projets de modification des onze PLU de la MEL

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six Plans Locaux d'Urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit "PLU2". Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie situées dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil Métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze Plans Locaux d'Urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des Plans Locaux d'Urbanisme, et décidé d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs, à l'occasion des procédures de révisions des six plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLUi. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de ces procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU, ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.).

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décidé d'engager une enquête publique unique pourtant sur l'ensemble des modifications retenues.

Le projet de modification des onze PLU de la MEL est consultable au siège de la MEL ou à partir du lien suivant : <https://documents-plu2.lillemetropole.fr/consultation>

II. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

III. Avis du Conseil Municipal

Au regard des projets de modification présentés et des discussions en séance, le Conseil municipal émet un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille (16 voix pour, 2 abstentions). Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

Fait en séance, le jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Mairie le 16/7/2021
et de la publication le 16/7/2021